Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_52_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Pont-Croix - 29790

DATE DE LA CONVOCATION 1er décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE 1er décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU
Madame Sandra STEPHAN, procuration à Monsieur Mickaël CALVEZ
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 52-2025 **Tarifs droit de place - 2026**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les tarifs applicables aux industriels forains, aux cirques et autres, puis présente les propositions de droit de place applicables en 2026 et soumises au vote du conseil.

ASSUJETTIS	TARIFS	CAUTION Encaissable si les lieux ne sont pas remis en état ou si le lieu d'installation n'est pas respecté
Industriels forains à l'occasion des fêtes locales	31 €	80 €
Cirques aux capacités d'accueil réduites, à savoir, un chapiteau d'une surface inférieure à 500 m^2	31 €	80 €
Professionnels extérieurs à la commune et organisant des manifestations lucratives ponctuelles	200 €	80 €
Terrasses des commerçants	10 € / m^2 par an	

Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés : 19 voix
Pour : 19 voix

DECIDE de fixer les tarifs comme indiqués dans le tableau ci-dessus à compter du 1er janvier 2026.

LE MAIRE
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie